



Séparation et garde bébé 16 mois

Par **maego**, le **23/11/2009** à **22:10**

Je suis la maman d'une petite fille de 16 mois. Je souhaite me séparer de son père. Nous sommes en couple, mais ne mariés, ni pacsés. Nous vivons ensemble depuis 7 ans. La vie avec lui est devenu insupportable suite à de nombreux échecs et obstacles rencontrés. Je pense avoir plutôt bien réagi, mais lui broie du noir constamment et s'en prend à moi pour se défouler (moralement et jamais physiquement, je précise). Si nous nous séparons, il envisage une garde d'une semaine sur deux. J'aimerais savoir s'il a un droit quelconque à exiger ce genre d'arrangement alors qu'il me semble complètement incohérent de bouger un enfant si jeune d'un foyer à l'autre toutes les semaines. Je souhaite avoir la garde complète (et pense être bien plus responsable et apte à gérer ma fille que lui, il l'adore, mais il n'a absolument pas le sens des réalités) et j'ai une peur malade de la voir partir une semaine sur deux chez son père. Je ne vois pas comment elle ne finirait pas complètement déboussolée dans ce genre de situation. Quels sont mes droits ? Comment dois-je m'y prendre pour mettre en place la démarche de séparation ? J'adore ma p'tite fille et j'ai vraiment besoin d'aide. Merci.

Par **phil277**, le **24/11/2009** à **00:53**

je connais cette situation à quelques détails près car la mienne est similaire par "chance" j'ai obtenue de mon ex un papier manuscrit de sa main qui me laisse la garde et je l'ai obtenue enfin pour en revenir à votre cas
il faudra que vous mettiez en avant son immaturité (témoins relever de banque mettant en avant des dépenses régulières inconsidérées ce qui prouvera qu'il sera incapable de s'"occuper" matériellement de son enfant) il est aussi envisageable qu'il parte de l'appartement ou de la maison est de faire une main courante pour "abandon de famille" cela vous servirait pour une demande de garde à votre domicile
sachez toutefois qu'il est préférable de convenir d'un arrangement amiable ce que j'ai d'ailleurs fait avec mon ex
en effet j'ai la garde des enfants et elle peut voir les enfants le dimanche de telle heure à telle heure mais nous nous sommes arrangés elle peut les voir quand elle le veut mais chez moi et en ma présence elle a aussi l'autorité parentale sur les enfants donc voyez vous c'est la meilleure solution dans notre cas
pour une meilleure entente entre vous ce sera mieux pour tout le monde de faire un arrangement amiable et passer devant un juge car si les parents ne s'entendent plus les enfants ne sont pas là pour pâtir de vos différends
et au contraire peut-être vous rapprocherai vous amicalement et dans une entente plus sereine
ce n'est que mon humble avis et cela n'engage que moi mais pesez bien le pour et le contre

.....et vous verrez que c est surement la meilleur des solution